Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_216_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-216-2026

Objet : Adhésion réseau européen « Bridges of Trust (BoT) » et alliance européenne des villes et régions pour la reconstruction de l'Ukraine

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

MEMBRES ABSENTS

Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 64
Nombre de votants : 70

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_216_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-216-2026

Rapporteur : Monsieur Vincent ALLENO

Objet : Adhésion réseau européen « Bridges of Trust (BoT) » et alliance européenne des villes et régions pour la reconstruction de l'Ukraine

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération continue d'exprimer tout son soutien à l'Ukraine au regard des conséquences de l'agression militaire menée par la Fédération de Russie.

En 2022, les élus ont condamné fermement cette invasion militaire et ont rappelé l'absolue nécessité de protéger les populations civiles. Saint-Brieuc Armor Agglomération a versé une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Protection Civile pour l'accueil en France des réfugiés. En 2023, les élus référents Europe des communes ont décidé de mener une action d'urgence, coordonnée entre l'Agglomération et les communes, pour contribuer à l'envoi de générateurs vers la ville d'Ovroutch via l'association Stand With Ukraine. En 2023 également, le territoire a accueilli une délégation d'élus, et notamment de la ville d'Ovroutch, avec qui des liens se sont noués progressivement. En 2024, le SDIS22, la Ville de Saint-Brieuc et l'Agglomération ont acheminé du matériel de pompiers à Ovroutch avec l'aide de la Protection Civile. Cette même année, l'agglomération et 14 communes du territoire ont fourni 39 ordinateurs aux écoles d'Ovroutch au titre de l'aide d'urgence à l'Ukraine.

L'année dernière, en 2025, les relations avec la commune d'Ovroutch se sont structurées avec le soutien de l'association européenne pour la démocratie locale (ALDA), créée en 1993 pour promouvoir le développement du processus démocratique au niveau local dans les Etats Membres de l'UE et les pays voisins. Un protocole d'entente et de coopération tripartite a également été signé entre la commune d'Ovroutch, ALDA et Saint-Brieuc Armor Agglomération, 2025 à 2028.

En 2026, il est proposé de rejoindre :

- L**a communauté du réseau européen « Bridges of Trust (BoT) »** qui « rassemble des municipalités, des associations et un large éventail de partenaires de toute l'Europe, travaillant ensemble pour soutenir la décentralisation, la résilience,la reprise et la voie de l'Ukraine vers l'intégration de l'UE ». Le réseau est animé par le Conseil des Communes et Régions d'Europe qui est la première et la plus large association de gouvernements locaux et régionaux en Europe.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_216_2026-DE

- **L'Alliance européenne des villes et régions pour la reconstruction de l'Ukraine** qui a été créée par le Comité européen des régions et associations de régions et de villes ukrainiennes et de l'UE en juin 2022. L'Alliance rassemble les autorités locales et régionales de l'UE et de l'Ukraine pour coordonner les efforts conjoints en faveur d'une reconstruction efficace de l'Ukraine. « L'Alliance plaide pour le redressement décentralisé de l'Ukraine et pour le dialogue et les consultations avec les autorités locales et régionales, principalement dans le cadre de la Conférence ukrainienne sur le redressement (URC). Il collabore avec les institutions de l'UE et les partenaires de développement pour répondre de manière significative aux besoins des villes et des régions et reconnaît leur rôle clé dans la relance durable ».

Rejoindre ces réseaux ne nécessite pas de cotisation mais représente de nombreux avantages pour notre coopération avec la commune d'Ovroutch en Ukraine :

- La valorisation de notre action à l'échelle nationale et européenne.
- Faciliter les échanges avec les autres collectivités françaises qui travaillent en partenariat avec d'autres collectivités ukrainiennes et mutualiser certains projets.
- Faciliter la recherche de financements pour les projets menés à Ovroutch, notre ville partenaire afin de l'aider dans sa reconstruction et son développement.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_216_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles l.1611-4 et s., l.2311-7, l.2313-1, l.5211-36 et l.5216-5 du code général des collectivités territoriales ; ainsi que l' article l. 2313-1-1 ;

VU l' article L1115-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le concours à une action humanitaire;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

Le Bureau statutaire saisi le 10 septembre 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DÉCIDE de rejoindre les réseaux « Bridge of Trust » du Conseil des Communes et Régions d'Europe et « L'Alliance européenne des villes et régions pour la reconstruction de l'Ukraine » du Comité européen des régions et associations de régions et de villes ukrainiennes et de l'UE.

DIT que ces adhésions sont gratuites pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

AUTORISE le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ou son représentant dûment habilité à cette fin, à signer tout acte afférent à cette décision et à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 64	Pouvoirs : 6	Total : 70	Exprimés : 70
Voix Pour : 70	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND